



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 14 MAI 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi 14 mai à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur DELORME Luc, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE- ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CAPMARTY André, Madame CHARLE Anne-Marie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Madame AUGÉ Lyne, Monsieur CORBISIER Bruno, Monsieur VILLAIN Robert, Monsieur LECAMUS Alain

**Excusés :**

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Madame ROUVEAU Laurence

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur FARSSAC Pascal, Monsieur POULAIN Michel, Madame BENOIT Florence, Madame PASSERON Agnès

**Pouvoirs :**

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick ; Madame ROUVEAU Laurence a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Nombre de délégués en exercice : 58				
Présents : 41	Votants : 45	Pouvoirs : 4	Absents : 13	Excusés : 4
Date de convocation : 2 mai 2019				

Le quorum étant atteint, le Secrétaire de séance désigné, le Conseil peut valablement délibérer. Il est en outre décidé de modifier l'ordre du jour et de repousser à une séance ultérieure les délibérations relatives à l'acquisition de la parcelle occupée par les Resto du cœur et de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine.

**A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance de Conseil du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**B – DECISIONS**

Il est rendu compte d'une décision que le Président a été amené à prendre, celle de



conventionner avec l'AGRENABA pour l'aménagement du parcours de randonnée 5bis.

## **C – DELIBERATIONS**

### **C – 1) Recomposition du Conseil communautaire**

La répartition actuelle des sièges du Conseil ne respecte plus, notamment en raison de l'évolution démographique, les conditions posées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Deux possibilités se présentent pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : une procédure de droit commun et une procédure reposant sur un accord local.

Le Conseil communautaire, à la majorité compte tenu d'une voie contre, décide que la solution retenue soit celle de droit commun qui conduit à porter le nombre des délégués à 60 au lieu de 58 précédemment avec, en particulier, 7 pour Donnemarie-Dontilly (contre 6 auparavant) et 2 pour Chalmaison (1 auparavant).

### **C – 2) Adhésion à l'ADICO pour la protection des données personnelles**

Cette association a été retenue comme Délégué à la Protection des Données (DPD) pour la Communauté de communes dans le cadre du marché groupé avec le Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne. Nécessité il y a, pour que la collectivité bénéficie de son service, qu'elle adhère à ADICO.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser cette adhésion.

### **C – 3) Désignation des délégués pour l'association « bien vivre à la résidence de l'Etang Broda »**

Depuis son ouverture en 1976, la Résidence foyer logement pour personnes âgées de l'étang Broda était gérée par une association loi 1901 à but non lucratif et dont les membres étaient des délégués du conseil de la Communauté de communes Bassée Montois.

Dernièrement, les statuts de l'association et sa désignation ont été modifiés. Ils stipulent désormais que parmi les 17 adhérents de l'association, seuls 7 membres sont des délégués désignés par le Conseil communautaire parmi ses membres.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Mesdames CHARLE Anne-Marie, GUERINOT Laurence, SIVANNE Evelyne, Messieurs CARRASCO Gérard, FENOT Jean-Paul, MARCADET Emmanuel, MIRVAULT Dominique, comme délégués de la Communauté de communes au Conseil d'administration de l'association « bien vivre à la résidence de l'Etang Broda ». Cette désignation intervient pour le restant du mandat actuel, jusqu'à la prochaine élection municipale.

### **C – 4) Convention unique 2019 de prestations du Centre de gestion**

Cette convention est relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. Leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRA.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention unique 2019 de prestations du Centre de gestion.

### **C – 5) Désignation des délégués SMBVA pour les 7 nouvelles Communes**

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence (SMBVA) ont étendus au 1er janvier 2019 son périmètre à 7 nouvelles

communes pour la Communauté de communes Bassée Montois. Ce sont autant de délégués supplémentaires à désigner.

Sur la proposition des Maires des sept Communes concernées, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Madame SIVANNE Evelyne, Messieurs MIRVAULT Dominique, LAMOTTE Xavier, FLAMEY Francis, POULAIN Michel, DUCHEZEAU Yves, PACHOT Joël et leur suppléant respectifs Monsieur PETIT Dominique, Madame COUTURIER Bernadette, Monsieur AUGÉ Philippe, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame ALET Isabelle, Monsieur DELFOUR Jean-Michel, comme délégués de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte.

#### **C – 6) Adhésion au SYAGE**

Que cela plaise ou non, une partie (13,84%) de Sognolles-en-Montois fait partie du bassin versant de l'Yerres. Or, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) entrant dans les compétences obligatoires des intercommunalités, il incombe à la Communauté de communes d'être en mesure de l'exercer sur cette infime partie de son territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion au SyAGE pour les compétences GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE pour sa partie de territoire située sur le bassin versant de l'Yerres.

#### **C – 7) Rapport 2018 sur les Prix et la Qualité de Service du SPANC**

3840 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées sur le territoire et le taux de conformité des installations a atteint 38%. En outre, la totalité des installations polluantes ont été réhabilitées. Avec la diminution des aides financières à la réhabilitation, le SPANC entre dans une ère nouvelle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ce rapport 2018.

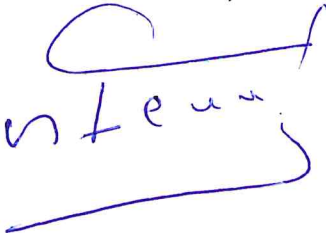
### **D – QUESTIONS DIVERSES :**

#### **D – 1) PLUI**

Abondance de réunions il y a eu pour les élus. L'élaboration rentre maintenant dans sa phase finale avec quatre réunions publiques les 21, 23, 27 et 28 mai et un arrêt du projet en juin.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

*Le Président,*



*Le secrétaire*



